

LA DISCRIMINATION RACIALE

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA SUPPRESSION DE TOUTES
LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

L'hon. D. M. Collette (ministre d'État (Multiculturalisme)): Monsieur le Président, il y a dix-huit ans aujourd'hui, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies faisait du 21 mars la Journée internationale de la suppression de toutes les formes de discrimination raciale. Il convient que nous soulignons au Canada cette importante journée. Nos antécédents à cet égard sont meilleurs que ceux de la plupart des autres pays, mais nous ne pouvons pas nous permettre de nous asseoir sur nos lauriers et nous devons maintenir nos efforts en vue de supprimer toutes les formes de discrimination raciale.

[Français]

Le pluralisme racial du Canada s'est accentué au cours des dix dernières années. Il ne faudrait pas, pour autant, croire que le phénomène est récent. Il remonte à la fondation même du pays, alors que colons européens et peuples autochtones se cotoyaient. L'arrivée des premiers groupes de Chinois, de Japonais et d'Africains date de plus d'un siècle. Quant aux Canadiens d'ascendance autre qu'européenne ou autochtone, ils en sont dans bien des cas à leur quatrième ou à leur cinquième génération. Ils se sentent Canadiens jusqu'à la moelle, et ils partagent les mêmes espoirs, les mêmes rêves, les mêmes attentes que les autres Canadiens.

[Traduction]

J'ai la ferme conviction que les Canadiens partagent en grande majorité notre détermination à faire que, quelles que soient nos origines raciales ou la couleur de notre peau, nous puissions tous participer pleinement à l'avancement du Canada dont nous sommes tous fiers. Nous ne sommes pas sans péché, mais nous avons néanmoins établi au Canada la possibilité de condamner directement et publiquement la discrimination raciale. En confirmant cette possibilité, nous nous assurerons de rester à l'avant-garde des pays qui savent prouver au reste du monde qu'ils ne tolèrent ni les préjugés ni la discrimination raciale.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt la déclaration du ministre et je voudrais lui poser une question. S'il s'oppose aussi fermement à toute forme de discrimination, pourrait-il annoncer quand le gouvernement présentera un projet de loi visant à modifier la loi sur les Indiens qui traite injustement les Indiennes du Canada?

M. Collette: Monsieur le Président, comme vous le savez, cette question est à l'étude à l'heure actuelle et une conférence constitutionnelle en a débattu. Je crois que la question devrait plutôt être posée sur une autre tribune à mon collègue, le secrétaire d'État (M. Joyal) ou encore au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro).

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur le Président, je veux, au nom de mon parti, répondre à la déclaration du ministre. Comme le ministre d'État chargé du Multiculturalisme (M. Collette), j'ai le plaisir de souligner brièvement la Journée internationale pour la suppression de la discrimination raciale. C'est une question très importante pour le Canada et le Parlement doit lui accorder une priorité absolue. Car le racisme

Discrimination raciale

existe toujours au Canada, qu'il s'exprime directement ou, comme c'est très souvent le cas, indirectement. Je ne pense pas que les Canadiens de bonne volonté, pas au Parlement en tout cas, puissent se reposer sur leurs lauriers tant que le racisme, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, ait été supprimé.

Notre société est multiraciale et multiculturelle. Nous sommes tous des Canadiens d'abord et avant tout, mais ayant des antécédents différents et parlant des langues diverses. Nous devons nous efforcer de bâtir une société où la race, la couleur, la religion et même la tenue vestimentaire n'entrent nullement en ligne de compte dans le mode de vie et les objectifs que nous voulons atteindre.

Nous pouvons agir sur deux fronts, monsieur le Président. Le premier est celui de l'éducation. Le gouvernement fédéral pourrait prendre l'initiative, mais il n'a pas réussi jusqu'à présent à convaincre toutes les couches de la société de la nécessité de supprimer toute discrimination et ni à sensibiliser ceux qui diffèrent de ce que nous considérons comme la norme.

Le deuxième front est celui de l'intervention législative du Parlement. Nous devons renforcer le Code criminel, par exemple, et donner plus de pouvoirs à la Commission des droits de la personne. Jusqu'à présent, les efforts n'ont pas été suffisamment soutenus à cet égard.

Il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir et je crois que le Parlement pourra atteindre ces objectifs à condition qu'on lui accorde la priorité que notre parti, et, j'en suis certain, l'ensemble des Canadiens, jugent essentielle de lui donner.

M. Laverne Lewycky (Dauphin-Swan River): Monsieur le Président, je voudrais répondre au nom des néo-démocrates à la déclaration du ministre en cette Journée internationale pour la suppression de la discrimination raciale. Je ne veux pas insister sur l'institution de cette journée spéciale ni revenir sur la décennie de 1973 à 1983, consacrée au combat contre le racisme et la discrimination raciale. En 1979, les Nations Unies ont proclamé une semaine de solidarité avec les peuples luttant contre le racisme et la discrimination raciale. Depuis lors, nous avons été priés d'observer cette journée chaque année le 21 mars.

J'avais espéré que le ministre répondrait favorablement à certaines revendications récentes de notre parti. Il a souligné à bon droit certains aspects de notre histoire qui traduisent une regrettable incurie pour ce qui est de la suppression de la discrimination. Pour la gouverne de la Chambre, je voudrais souligner une ou deux revendications émanant de mon parti.

Le député de Broadview-Greenwood (M^{me} McDonald) notre porte-parole dans le domaine de la justice cherchera, avec l'approbation du caucus, à obtenir l'appui de tous les partis en faveur d'une résolution partant sur les injustices dont les Canadiens d'origine japonaise ont été victimes durant la Seconde Guerre mondiale. L'honorable représentante s'adressera aux autres caucus et au député indépendant à ma droite pour obtenir leur appui en faveur d'une résolution reconnaissant le caractère injustifié des mesures prises à cette époque. J'avais espéré que le ministre se déclare favorable à une initiative de ce genre. J'espère que nous pourrions nous entendre sur les instances à présenter.